

CALENDRIER LEVÉE DES DÉCHETS 2025





VERRE

QUE DÉPOSER ? Bouteilles, bocaux et flacons. Les fermetures métalliques, plastiques, caoutchoucs et les bouchons en liège doivent être retirés (les couvercles des bocaux sont à trier avec l'alu / fer-blanc).

À EXCLURE : Verres à boisson, vitres, miroirs, porcelaines, faïences et céramiques.



PET

QUE DÉPOSER ? Bouteilles marquées du logo PET.

À EXCLURE : Emballages ayant contenu du shampoing, de l'huile, du vinaigre, etc.



ALU / FER-BLANC

QUE DÉPOSER ? Canettes, conserves, couvercles des bocaux, feuilles et barquettes en aluminium, boîtes en fer-blanc, boîtes de nourriture pour animaux, tubes de mayonnaise et de moutarde, etc.

À EXCLURE : Emballages du beurre, des chips et des cigarettes, briques de jus, sachets de purée, de potage, etc.



PAPIER / CARTON

QUE DÉPOSER ? Feuilles, journaux, magazines, enveloppes, emballages en carton, papiers pour imprimantes, etc. Le papier doit être propre.

À EXCLURE : Mouchoirs, serviettes en papier, briques à boisson, feuilles autocollantes, papiers et cartons souillés (cartons à pizza), etc.



TEXTILES

QUE DÉPOSER ? Vêtements, chaussures, ceintures, sacs, linge de table, linge de maison, draps, duvets, oreillers, peluches, etc. Les textiles peuvent être en bon état ou non, mais doivent être propres.

À EXCLURE : Textiles sales, restes et chutes, matériaux d'isolation, chaussures de ski, patins à glace, rollers.



DECHETS ALIMENTAIRES

QUE DÉPOSER ? Epluchures de fruits et légumes, restes de repas cuits ou crus, café et thé, coquilles d'œuf, fleurs fanées, plantes d'appartement et de balcon, etc.

À EXCLURE : Huiles de friture, capsules de café, litières pour animaux, sacs d'aspirateur, balayures, contenu des cendriers, sacs en plastique.



DECHETS DE JARDIN

QUE DÉPOSER ? Gazon, herbe, tailles des haies, résidus de récolte, feuilles mortes, fleurs fanées, plantes en pot (avec la motte mais sans le pot), broussailles, branches, etc.



CAPSULES DE CAFE

QUE DÉPOSER ? Capsules de café en aluminium.

À EXCLURE : Tous les autres types et formes de capsules.



HUILES VEGETALES ET MINERALES

QUE DÉPOSER ? Huile de friture et huile de vidange.

À EXCLURE : Solvants, pétrole et benzine.



PILES

QUE DÉPOSER ? Piles et accus.

ATTENTION : Les piles et accus sont présents dans de nombreux objets. Il est nécessaire de les retirer avant de jeter les objets.

Le calendrier des déchets est également disponible en téléchargement sur le site internet www.corsier.ch

LEVEES EN PORTE-A-PORTE



Ordures ménagères
en sacs fermés ou en conteneurs
LUNDI + JEUDI



Déchets de jardin
uniquement en conteneurs
MARDI



Papier + Carton
en conteneurs ou en paquets ficelés
**CHAQUE DERNIER
MERCREDI DU MOIS**

**Lors des jours fériés, les levées
sont reportées au lendemain.**

LEVEES DES DECHETS ALIMENTAIRES



Déchets alimentaires
MARDI + JEUDI
d'avril à septembre
MARDI d'octobre à mars



RAPPEL En janvier, les sapins et les branches non colorés, sprayés, sans décorations, sans croix en bois et sans clous, devront être déposés à côté des conteneurs destinés aux ordures ménagères et non à l'intérieur de ceux destinés aux déchets de jardin. **Deux levées, les mercredis 8 et 15 janvier 2025.**

DIRECTIVES DES LEVEES EN PORTE-A-PORTE

Les conteneurs peuvent être sortis sur la voie publique au plus tôt le soir qui précède les levées. Ils doivent être rentrés dans la journée, après les levées qui s'effectuent dès 06h. Seuls les conteneurs des déchets correspondant à la levée doivent être sortis.

Les conteneurs qui ne correspondent pas aux déchets concernés, les sacs et déchets en vrac déposés au sol et les conteneurs dont les déchets n'ont pas été triés, sont susceptibles de ne pas être levés.

Les contrevenants sont passibles d'une amende.

POINTS DE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

- Quai de Corsier et chemin du Port (angle)
- Chemin des Prés-Palais
- Chemin du Chasselas et route du Lac (angle)
- Route du Lac (face au chemin de la Source)
- Chemin Neuf (place de la Poste)
- Chemin du Château
- Mairie de Corsier (derrière)



ECO-POINT – Chemin du Séchant (route de Corsier)

ECO-POINT – Route de l'Eglise (quartier de Prés-Grange)



Dans le cas où plusieurs propriétaires de villas ou de petits immeubles d'habitation souhaiteraient se réunir afin de bénéficier d'un nouveau point de collecte, veuillez contacter le service voirie de la mairie au 022 751 90 60.

VOS 2 POINTS DE RECUPERATION

ECO-POINT

Prés-Grange

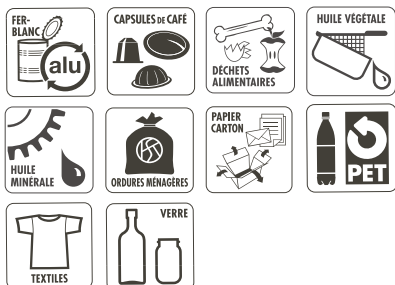
Route de l'Eglise



ECO-POINT

Séchant

Angle chemin du Séchant et route de Corsier



POUR VOS CARTONS

DEUX POSSIBILITÉS :

Compacteur

ECO-POINT Séchant

Mode d'emploi :

1. Ouvrir la poignée et le capot s'ouvre
2. Insérer les cartons aplatis
3. Taper le code 124 666
4. Actionner le bouton vert « START »
(vérifier que le bouton d'urgence rouge « STOP » n'est pas enfoncé)
5. Refermer la poignée



Conteneurs enterrés

ECO-POINT Séchant

ECO-POINT Prés-Grange

Les cartons doivent impérativement être pliés et jetés dans un des conteneurs prévus à cet effet.

Les personnes qui déposeraient délibérément leurs déchets en dehors des conteneurs enterrés ou du compacteur sont passibles d'une amende.

VOS ENCOMBRANTS

L'espace près
de chez vous pour
vos encombrants et
déchets spéciaux
c'est MOBILITRI.

www.mobilitri.ch
079 410 03 72

MOBILI
TRI



DECHETS DE JARDIN

Trop de déchets de jardin pour votre conteneur ?

- Service payant
- Possibilité de se fournir en compost gratuitement

Prestataire :

Compostière Rive Gauche - Sogetri - Route de Veigy 100,
1246 Corsier - Tél. 0800 812 813



AUTRES DECHETS

Tous les déchets peuvent être déposés dans l'**espace de récupération (ESREC) – La Praille**
Avenue de la Praille 47A – 1227 Carouge

Les smartphones et tablettes peuvent être déposés à la réception de la mairie. Ils sont ensuite transmis à une association afin d'être reconditionnés ou désassemblés pour les matériaux.

Les bouteilles de lait vides et les flacons en plastique autres que le PET sont souvent collectés par les magasins de la grande distribution alimentaire.

Les textiles peuvent également être déposés directement auprès des œuvres caritatives.

Les piles et accumulateurs hors d'usage peuvent également être amenés dans les commerces qui les vendent (par exemple, les magasins de vélos électriques reprennent les batteries).

Les appareils électriques et électroniques, les ampoules, les tubes néons et les LEDs peuvent être rapportés gratuitement dans les commerces qui les vendent.

Les médicaments sont repris gratuitement dans la plupart des pharmacies.



janvier

LU



★ 30



6



13



20



27

MA

RESTAURATION DE LA REPUBLIQUE FÉRIÉ

★ 31



7



14



21



28

ME

NOUVEL AN FÉRIÉ

★ 1



8



15



22



29

JE



★ 2



9



16



23



30

VE

★ 3

10

17

24

31

SA

4

11

18

25

★ VACANCES SCOLAIRES

DI

5

12

19

26

janvier





février

LU



27



3



10



17



★ 24

MA



28



4



11



18



★ 25

ME



29

5

12

19



★ 26

JE



30



6



13



20



★ 27

VE

31

7

14

21

★ 28

SA

1

8

15

22

★ VACANCES SCOLAIRES

DI

2

9

16

23

février





mars

LU



★ 24



3



10



17



24



31

MA



★ 25



4



11



18



25

ME



★ 26



5



12



19



26

JE



★ 27



6



13



20



27

VE

★ 28

7

14

21

28

SA

1

8

15

22

29

★ VACANCES SCOLAIRES

DI

2

9

16

23

30

mars





avril

LU



31



7



14

LUNDI DE PÂQUES
FÉRIÉ

★ 21



★ 28

MA



1



8



15



★ 22



★ 29

ME

2

9

16

★ 23



★ 30

JE



3



10



17



★ 24

VE

4

11

VENDREDI SAINT
FÉRIÉ

★ 18

★ 25

SA

5

12

★ 19

★ 26

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

6

13

★ 20

★ 27

avril



mai

LU



★ 28



5



12



19



26

MA



★ 29



6



13



20



27

ME



★ 30

7

14

21



28

JE



★ 1



8



15



22

ASCENSION
FÉRIÉ

★ 29

VE

★ 2

9

16

23



★ 30

SA

3

10

17

24

31

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

4

11

18

25

mai




juin

LU



26



2

LUNDI DE
PENTECÔTE
FÉRIÉ

★9



16



23



★30

MA



27



3



10



17



24

ME



28

4

11

18



25

JE

ASCENSION
FÉRIÉ

★29



5



12



19



26

VE



★30

6

13

20

27

SA

31

7

14

21

28

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

1

8

15

22

29

juin





juillet

LU



★30



★7



★14



★21



★28

MA



★1



★8



★15



★22



★29

ME

★2

★9

★16

★23

★30



JE



★3



★10



★17



★24



★31

VE

★4

★11

★18

★25

SA

★5

★12

★19

★26

★ VACANCES SCOLAIRES

DI

★6

★13

★20

★27

juillet



août

LU



★28



★4



★11

RENTRE
SCOLAIRE



18



25

MA



★29



★5



★12



19



26

ME



★30

★6

★13

20



27

JE



★31



★ 7



★14



21



28

VE

FÊTE
NATIONALE
FÉRIÉ

★1

★ 8

★15

22

29

SA

★2

★ 9

★16

23

30

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

★3

★10

★17

24

31

août




septembre

LU



1



8



15



22



29

MA



2



9



16



23



30

ME

3

10

17



24

JE



4

JEÛNE
GENEVOIS
FÉRIÉ

★11



18



25

VE

5



12

19

26

SA

6

13

20

27

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

7

14

21

28

septembre





octobre

LU



29



6



13



★ 20



27

MA



30



7



14



★ 21



28

ME

1

8

15

★ 22



29

JE



2



9



16



★ 23



30

VE

3

10

17

★ 24

31

SA

4

11

18

25

★ VACANCES SCOLAIRES

DI

5

12

19

26

octobre





novembre

LU



27



3



10



17



24

MA



28



4



11



18



25

ME



29

5

12

19



26

JE



30



6



13



20



27

VE

31

7

14

21

28

SA

1

8

15

22

29

DI

2

9

16

23

30

novembre





décembre

LU



1



8



15



★ 22



★ 29

MA



2



9



16



★ 23



★ 30

ME

3

10

17



★ 24

RESTAURATION
DE LA REPUBLIQUE
FÉRIÉ

★ 31

JE



4



11



18

NOËL
FÉRIÉ

★ 25

VE

5

12

19



★ 26

SA

6

13

20

★ 27

★ VACANCES
SCOLAIRES

DI

7

14

21

★ 28

décembre





MAIRIE

MAIRIE + SERVICES EXTÉRIEURS

MAIRIE DE CORSIER

Route du Lac 70

022 751 90 60

info@corsier.ch

PERMANENCE JURIDIQUE

Route de l'Église 34

permanence.corsier@gmail.com

SERVICE SOCIAL LITTORAL

Chemin du Vieux-Vésenaz 32

022 722 10 20

social@collonge-bellerive.ch

PERMANENCE À CORSIER

Route de l'Église 40

(jeudis 8h30-11h30)

ÉTAT-CIVIL

ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC

Chemin des Rayes 3

022 722 11 80

etat-civil@collonge-bellerive.ch

POLICE MUNICIPALE

Chemin du Vieux-Vésenaz 35

022 752 52 52

apm@collonge-bellerive.ch

POLICE CANTONALE

POSTE DE LA PALLANTERIE

Route de la Capite 249

022 427 63 30

En cas de non-réponse 022 427 81 11

Urgence 117

PROTECTION CIVILE – ORPC LAC

Chemin des Rayes 3

022 840 44 98

orpclac@collonge-bellerive.ch

Commune de Corsier

